

Municipalité de Péry-La Heutte

Assemblée municipale extraordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le **lundi 22 juin 2020 à 20h00 au centre communal de Péry**. Vu qu'il ne sera plus envoyé de carte de légitimation, **une pièce d'identité** pourra être demandée aux citoyennes et citoyens présents.

Ordre du jour

1. Grand'Rue Est – présentation et acceptation éventuelle d'un crédit de CHF 450'000.- pour la réfection de la dernière étape de la Grand'Rue, avec création d'un trottoir sur la partie Nord de la route actuelle.
2. Place du Lion d'Or La Heutte – présentation et acceptation éventuelle de la réfection de cette place sous forme de deux variantes possibles :
 - a) Présentation et acceptation éventuelle d'un crédit de CHF 234'000.- pour la réfection de la place avec 16 places de stationnement et aménagements
 - b) Présentation et acceptation éventuelle d'un crédit de CHF 325'000.- pour la réfection de la place avec 22 places de stationnement et aménagements
3. Remplacement véhicule travaux publics Ladog – crédit brut de maximum CHF 161'600.-
4. Comptes 2019 – présentation et acceptation
5. Présentation et acceptation de la modification du RO (règlement d'Organisation) du Syndicat de communes du CRC et du PCi du Jura bernois – modification mineure
6. Présentation et acceptation du règlement scolaire de l'école enfantine et primaire de Péry-La Heutte
7. Présentation et acceptation du règlement relatif aux bons de garde de la commune de Péry-La Heutte.
8. Informations du conseil municipal
9. Divers et imprévu

Les règlements relatifs aux points no 5, 6 et 7 sont en dépôt public à l'administration communale, ils peuvent être consultés durant les ouvertures du guichet. Ils figurent également sur le site internet de la commune de Péry-La Heutte sous la rubrique « administration – assemblée municipale ».

INFORMATIONS CONCERNANT LES POINTS 1 A 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Grand'Rue Est – réfection totale de la route et création d'un trottoir

Dans le courant de ces dernières années de grands efforts financiers ont été engagés pour la réfection totale de la Grand'Rue. Dans sa partie Ouest, il reste toutefois un tronçon d'approximativement 130 mètres en attente de réfection totale. Vu l'avancement du projet « Plein-Soleil » par Pierre Liechti Associés Sàrl et Marti Arc Jura SA, nous pourrions enfin envisager la réfection totale de ce dernier tronçon avec création d'un trottoir sur la partie Nord de la route actuelle. Il y aurait lieu d'accepter un investissement total de CHF 450'000.- pour la réfection globale de la route, dont une somme de CHF 40'000.- pour la création du nouveau trottoir. Il est bien évident qu'avant de pouvoir réaliser ledit trottoir des achats de terrain devront être négociés avec les propriétaires.

Point 2 Place du Lion d'Or – réfection totale de la place.

Depuis quelques années, la place du Lion d'Or, qui est un peu l'image de marque de La Heutte, est dans un état déplorable. Son entretien actuel n'est pas aisé et il a donc été étudié une solution un peu plus rationnelle pour l'avenir. Lors de l'assemblée extraordinaire, deux projets seront proposés aux citoyens. Le conseil municipal ne s'est pas prononcé officiellement sur le choix d'une des deux variantes proposées.

La première d'un coût de CHF 234'000.- va laisser la place dans un état visuel proche de la situation actuelle (mur actuel mis en valeur, mais inchangé dans sa conception) avec toutefois l'agrandissement des locaux (plus de profondeur pour au minimum pouvoir garer le tracteur communal), réfection de la déchetterie et éventuelle mise à disposition de la SA EcoLogis Càd d'une surface pour y implanter un chauffage à copeaux de bois. Cette variante permet de passer de 10 places de stationnement à un total de 16, toutefois comprenant deux places pour recharger les véhicules électriques et une place réservée aux handicapés.

La seconde variante d'un coût de CHF 325'000.-, comprend un nouveau mur en béton à l'arrière de la place qui permettra un gain considérable au niveau des places de stationnement, qui se montent à 22 unités. Le mur en béton pourra être décoré d'une fresque ou caché par de la végétation tombante. Les locaux à dispositions sont identiques à la variante A.

Dans les deux cas, les trois marronniers actuels seront arrachés et remplacés par un arbre d'essence noble.

Point 3 Remplacement véhicule travaux publics Ladog – crédit brut de maximum CHF 161'600.-.

Le véhicule actuel, de marque Ladog a été mis en circulation le 21.5.2008, il n'est donc pas très vieux. Toutefois, nous sommes tombés lors de son achat sur un véhicule à problèmes. Depuis quelques années nous enregistrons des frais de réparations conséquents, soit une moyenne de CHF 9'425.- sur les 4 dernières années. Considérant que ces charges sont trop conséquentes, le conseil municipal a décidé de se séparer de ce véhicule. Plusieurs véhicules ont été testés et le choix définitif n'est pas encore arrêté définitivement. Le choix entre trois véhicules doit encore être fait. Nous attendons encore une offre pour un contrat d'entretien sur les 5 premières années à prix fixe avant d'opérer notre choix définitif. Plusieurs fournisseurs ont été mis en concurrence afin d'obtenir un véhicule au meilleur prix.

Point 4 Comptes 2019 – présentation et acceptation

Les comptes annuels 2019 présentent un résultat du compte général de CHF 37'505.42, après attribution aux amortissements supplémentaires d'un montant de CHF 355'926.50. Le compte global présente quant à lui un léger excédent de charges de CHF 9'592.91

Résultat du compte global

Le compte global se solde par un excédent de charges de CHF 9'592.91, alors que l'excédent de charges budgétisé s'élevait à CHF 166'123.00. L'amélioration de CHF 156'530.09 s'explique par de nombreux facteurs, notamment au niveau des charges, qui se sont vues moindres que les prévisions, ainsi qu'au niveau des revenus fiscaux des personnes physiques, également plus réjouissants que les chiffres du budget.

Résultat du compte général

Après comptabilisation des amortissements supplémentaires maximum autorisés selon le calcul cantonal d'un montant de CHF 355'926.50, le compte général présente un excédent de revenu de CHF 37'505.42, qui sera passé dans le compte des bénéfices reportés de la commune en augmentation de la fortune.

Différences comptes 2019 – comptes 2018 – budget 2019

Au niveau des différences pertinentes à relever entre les comptes 2019, les comptes 2018 et le budget 2019, on notera la suite de la tendance à la baisse des charges de personnel. Cette variation est la conséquence directe d'un rajeunissement du personnel et de l'optimisation du travail au sein de l'administration communale.

L'augmentation des rentrées fiscales pour les personnes physiques a également grandement contribué à l'excellent résultat de l'exercice. En effet, les revenus fiscaux liés aux personnes physiques se sont vu atteindre CHF 238'000.00 de plus que les expectatives.

Dans son ensemble, le budget a été scrupuleusement respecté, avec certains postes de charges présentant des soldes inférieurs aux prévisions.

Du côté des éléments extraordinaires, la vente du stand de tir à la commune de Sonceboz a permis de générer une recette unique de quelque CHF 96'000.00.

Le décompte de l'aide sociale avec le canton reste toujours un poste très important de nos comptes, avec un montant réalisé de CHF 961'269.60 presque identique que pour l'exercice 2018 et en léger recul par rapport au budget 2019, qui prévoyait de dépasser la barre du million.

Côté péréquation financière et compensation des charges, le montant net versé s'est élevé pour 2019 à CHF 388'590.00, contre CHF 439'880.00 en 2018 et CHF 332'374.00 budgétés. Cette position est variable et prend en compte une moyenne des résultats sur plusieurs années. Pour cette raison, cette position dépend fortement non seulement de nos résultats, mais également de ceux des autres communes bernoises.

Le poste des dépréciations complémentaires de notre patrimoine administratif d'un montant conséquent de CHF 438'200.- a quant à lui continué de grever nos comptes et continuera de le faire jusqu'au 31 décembre 2023 (amortissement total sur 8 ans, soit la limite inférieure autorisée par le canton). Cette méthode, même si elle peut paraître pénalisante, permettra de mieux supporter la révision de la fiscalité des personnes morales (RFFA), ainsi que les pertes futures liées à la situation sanitaire de 2020 (COVID-19). Malgré cet amortissement conséquent, notre résultat est encourageant pour l'avenir.

Vue d'ensemble présentation MCH2		Exercice 2019	Budget 2019	Exercice 2018
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-9 592.91	-166 123.00	199 819.05
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	37 505.42	-91 224.00	20 004.86
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-47 098.33	-74 899.00	179 814.19
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	3 189 776.04	2 877 600.00	3 017 782.05
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	2 085 620.20	2 177 500.00	2 217 709.45
Taxe immobilière (GM4021)	4021	382 002.40	360 000.00	374 554.10
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	1 310 332.45	2 593 706.00	1 149 145.85

Des investissements ont été réalisés pour un montant net de CHF 1'310'332.45. Le budget prévoyait CHF 2'593'706.00. Plusieurs objets ont pris du retard, ou ont été décidés pour le budget 2019, mais se termineront ultérieurement (factures finales sur exercices à venir), notamment la réfection des routes au chemin du Pont et au chemin de la Gare à La Heutte.

Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	7 456.00	-	12 252.00	-	39 396.90	-
Dépenses/recettes nettes	-	7 456.00	-	12 252.00	-	39 396.90
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	1.00	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	1.00	-	-
2 Formation	579 383.00	-	599 450.00	-	143 783.90	-
Dépenses/recettes nettes	-	579 383.00	-	599 450.00	-	143 783.90
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	-	-	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	331 215.40	-	710 001.00	-	315 773.20	-
Dépenses/recettes nettes	-	331 215.40	-	710 001.00	-	315 773.20
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	417 839.30	25 561.25	1 283 002.00	1.00	623 239.85	3 157.10
Dépenses/recettes nettes	-	392 278.05	-	1 283 001.00	-	620 082.75
8 Économie publique	-	-	-	-	30 109.10	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	-	30 109.10
9 Finances et impôts	25 560.25	1 335 892.70	1.00	-	3 157.10	1 152 302.95
Dépenses/recettes nettes	1 310 332.45	-	-	1.00	1 149 145.85	-

Aperçu du compte de résultat selon les groupes de matières

5.1 Compte de résultats

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES						
30 Charges de personnel	1 693 142.98	39 681.34	1 669 586.00		1 802 330.89	16 002.30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 532 741.31	159 765.02	1 428 350.00		1 381 827.96	51 000.59
33 Amortissements du patrimoine administratif	602 648.60		631 039.00		564 985.52	
34 Charges financières	77 132.45	13 102.09	82 970.00		74 768.89	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	338 676.00		337 214.00		346 426.00	
36 Charges de transfert	4 149 412.39	112 065.85	4 063 094.00		4 185 865.72	38 152.00
37 Subventions à redistribuer						
38 Charges extraordinaires	355 926.50				33 963.50	
39 Imputations internes	84 230.01		71 000.00		165 742.00	
4 TOTAL DES CHARGES	8 833 910.24	324 614.30	8 283 253.00		8 555 910.48	105 154.89
REVENUS						
40 Revenus fiscaux		5 813 522.44	40 000.00	5 541 600.00		5 757 772.65
41 Revenus régalien et de concessions		74 815.00		73 000.00		76 774.00
42 Taxes	16 607.25	1 252 942.35		1 211 650.00	19 683.48	1 393 755.14
43 Revenus divers	75.00	667.05		100.00		1 498.21
44 Revenus financiers	1 350.00	228 383.10		128 550.00		138 081.98
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		51 584.54		101 730.00		70 911.69
46 Revenus de transfert	385 000.00	1 396 590.79	31 000.00	1 060 500.00	12 037.10	1 077 759.55
47 Subventions à redistribuer						
48 Revenus extraordinaires	1 075.10	1 075.10				
49 Imputations internes		84 230.01		71 000.00		165 742.00
4 TOTAL DES REVENUS	404 107.35	8 903 810.38	71 000.00	8 188 130.00	31 720.58	8 682 295.22
CLÔTURE						
90 Clôture du compte de résultats	0.00	9 592.21	30 125.00	196 248.00	199 819.05	
9 COMPTES DE CLÔTURE	0.00	9 592.21	30 125.00	196 248.00	199 819.05	
	9 238 017.59	9 238 017.59	8 384 378.00	8 384 378.00	8 787 450.11	8 787 450.11

Ces comptes ont été passés en revue en séance du conseil municipal du 13 mai 2020 et ont été approuvés tels quels.

Un résumé des comptes 2019 peut être demandé auprès du secrétariat municipal ou consulté sur le site internet de la commune.

**Point 5 Présentation et acceptation de la modification du RO du Syndicat de communes du CRC et du
PCi du Jura bernois – modifications mineures.**

Suite à l'acceptation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situation d'urgence, d'évènement majeurs et de grandes manifestations, présenté en Assemblée Municipale en décembre 2019, il faut revoir le RO du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois à Tramelan.

Les articles no 2, al. 3, 15 al. E) et 23 al. 4 ont été purement biffés du règlement en vigueur. Il s'agit donc d'une modification mineure, tous les autres articles demeurent inchangés. Ces modifications ont été avalisées à l'unanimité par l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du CRC et du PCi du Jura bernois, en date du 21 novembre 2019.

Le RO modifié a été déposé publiquement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte, dès la publication de l'assemblée.

**Point 6 Présentation et acceptation du règlement scolaire de l'école enfantine et primaire de Péry-La
Heutte**

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement de l'école enfantine et de l'école primaire de Péry-La Heutte, les consignes à respecter et est un complément indispensable pour le LIVAC (livret d'accueil de l'école enfantine et de l'école primaire de Péry-La Heutte. Il remplace un document basique qui n'était plus à jour. Sur la base d'une information cantonale ainsi que d'une inspection du canton, un nouveau règlement se basant sur les directives supérieures a été élaboré.

Il définit les bases légales, les autorités responsables, le champ d'application, les tâches de la commission d'école, les données comportementales ainsi que la fréquentation des cours. Le règlement est déposé publiquement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte, dès la publication de l'assemblée.

**Point 7 Présentation et acceptation du règlement sur les bons de garde de la commune municipale de
Péry-La Heutte**

A l'instar de quasiment toutes les communes du Jura bernois, il a été décidé et participer à l'élaboration de bons de garde à partir du 1^{er} août 2020, au profit des habitants de la commune municipale de Péry-La Heutte. Ce nouveau mode de faire implique qu'un règlement sur les bons de garde soit accepté par l'assemblée municipale.

Ce règlement définit les grandes lignes de l'émission de bons de garde pour la prise en charge extrafamiliale des enfants.

En cas d'acception de ce règlement, nous n'allons plus verser de contributions d'entretien (participation à la franchise de 20%) pour les crèches subventionnées par le canton des environs, comme cela se faisait depuis quelques années. A relever toutefois ce nouveau mode de faire est valable pour toutes les crèches du canton de Berne qu'elles soient subventionnées ou privées.

Le règlement est déposé publiquement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte, dès la publication de l'assemblée.